QUE FAIRE DE SES DECHETS ENCOMBRANTS EN 2016 ?

BERCHEM – SAINTE – AGATHE

FAVORISEZ LE REEMPLOI !

Si les objets sont encore utilisables, vendez-les à la brocante, ou donnez-les à quelqu'un qui en aura usage !

ou appelez une société CARITATIVE !

Ex. : les Petits riens (02 541 13 86), Oxfam (02 501 67 00), l'Armée du Salut (02 513 39 04)

DÉCHETTERIES RÉGIONALES

Les deux déchetteries régionales

- ***1, rue du Rupel (pont Van Praet)***,
- ***676, Bld de la 2ème Armée britannique*** *sont accessibles :*

Dimanche-Lundi	14h30 – 20h00
Mardi-Mercredi	09h00 – 20h00
Jeudi-Vendredi-Samedi	09h00 – 16h00

*Limitation à **3m³ gratuits** par jour.*

Enlèvement déchets encombrants À DOMICILE par Bruxelles–propreté

1. *Il suffit de prendre un rendez-vous en contactant l'Agence Bruxelles-Propreté au 0800 981 81.*
2. *vous pouvez aussi vous inscrire au Service Environnement (tél 02 464 04 40) aux campagnes de l'ABP d'enlèvements à dates fixes, au plus tard une semaine avant la date prévue :*

4 janvier 2016	4 juillet 2016
1 février 2016	1 août 2016
7 mars 2016	12 septembre 2016
11 avril 2016	3 octobre 2016
2 mai 2016	7 novembre 2016
6 juin 2016	5 décembre 2016

Conditions générales pour l'enlèvement des déchets encombrants à domicile:

- *une présence est exigée lors de l'enlèvement d'encombrants à domicile,*
- *lequel peut avoir lieu de 7h à 14h.*
- *Par ménage, enlèvement de **3 m³ d'encombrants gratuit par an**.*
- *L'enlèvement de chaque m³ supplémentaire sera facturé **27,23 EUR / m³**.*

CAMPAGNES DE CONTENEURS

Des conteneurs seront mis à votre disposition aux dates suivantes :

- **Du 21 au 24 mars 2016**
- **Du 24 au 27 octobre 2016**

Entre 9h et 18h :

- *lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;*
- *mardi : 'T Hof te Overbeke ;*
- *mercredi : place du Roi Baudouin et*
- *jeudi : place de l'Initiative.*

Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité sera dès lors exigée.

DECHETS CHIMIQUES

Le conteneur à déchets chimiques est accessible tous les jeudis de 12h30 à 18h30, sauf les jours fériés.

ATTENTION !

Débarrassez – vous correctement de vos déchets ! Tout déchet clandestin sera sévèrement puni :

- *PRO JUSTITIA au procureur du Roi ;*
- *Taxe – redevance : de € 100,00 à € 200,00 !*

Ne pas jeter sur la voie publique ! E.R. : Joël RIGUELLE, Av. du Roi Albert 33, 1082 Berchem - Sainte - Agathe. PGP4c.